

# TRAITEMENT SANS CHLORE

## 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE

### NOM GENERIQUE

**PRODUIT DE TRAITEMENT SANS CHLORE**

### UTILISATION

Produit de traitement préventif pour le traitement d'eau des petites piscines.

### FABRICANT

#### **LABORATOIRE PAREVA**

Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France

Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07

### N° d' appel d' urgence

04.91.75.25.25 (Centre Anti-Poisons de MARSEILLE)

## 2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

SUBSTANCES APPORTANT UN DANGER : Polyhexaméthylènebiguanide et ammonium quaternaire

## 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

CONTACT AVEC LES YEUX produit irritant pour les yeux.

CONTACT AVEC LA PEAU le produit peut être irritant pour la peau en cas de contact prolongé.  
SYMPTOMES : rougeurs avec irritation des zones contaminées

INHALATION en cas de brumisation du produit seulement, provoque la toux.  
laisse un goût amer dans la gorge.

DANGER PHYS.-CHIMIQUES aucune réaction spontanée susceptible de déclencher une réaction violente.

PRODUIT DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE

## 4 - PREMIERS SECOURS :

CONTACT AVEC LES YEUX Rincer immédiatement et abondamment à l' eau claire pendant environ 15 min en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.

INHALATION Non dangereux par inhalation. Se rincer la gorge à l'eau potable.

CONTACT AVEC LA PEAU Laver à l'eau claire.

INGESTION Boire environ 250-500 ml de liquide neutre (eau ou lait). Ne pas provoquer de vomissements. Consulter un médecin.  
Ne jamais rien faire ingérer à une victime inconsciente.

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE :

MOYENS D' EXTINCTION Tous les moyens de lutte contre l'incendie sont autorisés.

**6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :**

PRECAUTIONS INDIVID. Se tenir éloigné d'éventuelles projections. Porter des gants et des lunettes de sécurité (ou écran facial). Cf paragraphe 8.

METHODE DE NETTOYAGE Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants neutres (sable, terre...) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.  
Empêcher toute pénétration dans les égouts et cours d'eau.  
Si le produit contamine des nappes d'eau, des rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

ATTENTION : Le sol (après que le produit se soit répandu) peut être glissant.

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :**

MANIPULATIONS Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un équipement adéquat selon le type et la durée de manipulation prévus.

STOCKAGE Dans l'emballage d'origine; bien fermé.  
Ne pas exposer à des températures inférieures à 8°C : précipitation (réaction réversible)

**8 - CONTROLE DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :**

Manipulation occasionnelle du produit : gants et lunettes conseillés.

Manipulation répétée ou continue du produit : tenue de travail couvrant le corps et les membres, et port de gants et de lunettes de protection.

**9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :**

ETAT PHYSIQUE : liquide bleu  
ODEUR : herbe verte  
pH à 25°C : 3.0 à 4.0  
TEMP DE DECOMPOSITION : env. 100 ° C (début d' évaporation de l' eau)  
INFLAMMABILITE : -  
EXPLOSIVITE : -  
MASSE VOLUMIQUE : 1040 - 1050 kg/m3  
SOLUBILITE DANS L' EAU : soluble dans l' eau en toutes proportions.

**10 - STABILITE ET REACTIVITE :**

STABILITE La préparation est stable dans les conditions normales.

REACTIVITE Attention : Produit acide, peut réagir violemment au contact des bases (dégagement de chaleur).

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :**

Le produit est irritant pour les yeux et peut être irritant pour les peaux, en cas de contact prolongé.

**12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :**

Tout écoulement du produit dans les égouts et les cours d'eau doit être évité.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette préparation est désinfectante et algicide.

**13 - INFORMATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION**

Ne pas déverser dans les égouts et les cours d'eau.

**DECHETS** Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**EMBALLAGES SOUILLES** Eliminer conformément aux législations en vigueur.

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**N° ONU : 3082** matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, nsa (ammonium quaternaire)

**TRANSPORT TERRESTRE** Classe = 9 - Groupe d'emballage = III  
Etiquette danger = 9 - N° de code danger = 90

**TRANSPORT MARITIME** UN 3082 - Classe 9 - Groupe d'emballage = III  
N° de fiche de sécurité = aucune

**TRANSPORT AERIEN** UN 3082 - Classe = 9 - Groupe d'emballage = III

Ce produit peut, dans certains cas, être exempté (emballage er**Quantités Limitées**)

**15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :** (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 199 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

"Contient du polyhexaméthylènebiguanide"

**Symbole de danger** : **Xi** - Irritant et **N** - Dangereux pour l'environnement

**Phrases R** 36 - Irritant pour les yeux.  
51 / 53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Phrases S** 2 - Conserver hors de la portée des enfants.  
24 / 25 - Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquettes.

**16 - AUTRES INFORMATIONS :**

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = **2925.20.00**

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document.